



Communauté de Communes  
d'Avranches

## **Règlement Concours de photos amateur** *Bibliothèque intercommunale* **« L'Enfant et la Mer »**

---

### **Conditions de participation**

- 1- Le concours photo de la bibliothèque de la Communauté de communes d'Avranches s'adresse à toute personne, photographe amateur, majeur ou mineur (avec assistance et autorisation des parents).  
Il n'est pas nécessaire d'être inscrit à la bibliothèque intercommunale pour participer au concours photo.
- 2- La participation à ce jeu concours est gratuite.
- 3- Les participants peuvent fournir jusqu'à 3 photos, en les numérotant par ordre de préférence. La bibliothèque intercommunale se réserve le droit d'afficher une seule photo par participant à l'exposition du concours.
- 4- Les photos doivent répondre au thème suivant : *L'enfant et la Mer* ». Il peut s'agir de photos drôles, insolites, poétiques...
- 5- Les responsables du concours se réservent le droit de ne pas accepter les photos qu'ils jugent discriminantes de toute nature.
- 6 – Les parents ou tuteurs légaux des enfants pris en photo ou des enfants photographes doivent signer le présent règlement.
- 6' - Les parents éloignés ou amis, déclarent sur l'honneur avoir l'autorisation des parents pour donner les photos à la bibliothèque intercommunale et accepter les modalités du présent règlement.
- 7 – Chaque participant donne l'autorisation à la bibliothèque de la Communauté de communes d'Avranches :
  - d'exposer dans ses locaux les photos en utilisant les noms des participants
  - de diffuser les photos sur le site internet de la Communauté de communes d'Avranches ainsi que dans son journal Intercom

Le tout sans aucune forme de rémunération, avis ou permission de la part de l'auteur des photos.

## **Description du concours**

- 1 – Pour participer, il suffit de déposer de une à trois photos à la bibliothèque de la Communauté de communes d'Avranches en signant impérativement le présent règlement ou en envoyant les photos et le présent règlement signé à l'adresse suivante :  
Bibliothèque intercommunale – Place Saint Gervais – 50 300 Avranches
- 2 - Les photos doivent être fournies imprimées en format 10 \* 15 ou 11 \* 15 cm
- 3 – Chaque participant devra écrire derrière la photo son nom, son adresse et son numéro de téléphone ; faute de quoi, les photos seront jugées irrecevables pour le concours.
- 4 – La période de participation au concours s'étale du samedi 19 juillet au samedi 20 septembre 2008 inclus.
- 5 – Les vainqueurs du concours seront élus par le public. Le vote s'effectuera dans les locaux de la bibliothèque de la Communauté de Communes d'Avranches par les visiteurs de l'exposition du concours photo. Un bulletin de vote sera donné par personne.
- 6 – La remise de prix se déroulera le vendredi 24 octobre à 18h à la bibliothèque intercommunale. Les 15 premiers seront récompensés par des lots surprises.
- 7 – Les participants pourront récupérer leurs photos à partir du 12 novembre 2008 à la bibliothèque.

*Signature du participant / du représentant légal pour les mineurs*